

LA DREAL NORD - PAS DE CALAIS ET LE BASSIN MINIER

« Un soutien et un accompagnement de longue haleine
pour améliorer la qualité de vie de ses habitants
et favoriser son développement durable »

logements miniers -

logements sociaux - voiries - restructuration
urbaine, sociale, économique, écologique - patrimoine
transports collectifs - écoquartiers - éco-construction réseau
trame verte et bleue - routier national -
protection de l'atmosphère - énergies renouvelables
réseau de chaleur - éoliennes - photovoltaïque - énergie
- réhabilitation - architecture - thermique - financement - protection
captages eau potable - classement UNESCO - qualité - air
- biodiversité - trame verte et bleue - mission bassin minier -
emploi - sécurité - mines - après-mines - industries - cités -

logements miniers - logements sociaux - voiries
architecture - restructuration urbaine, sociale, économique, écologique
urbanisme - écotecnologies - patrimoine - écoquartiers -
éco-construction - énergies renouvelables - réseau de chaleur -

éoliennes - photovoltaïque - énergie - réhabilitation - architecture
- thermique - financement - protection captages eau potable
- classement UNESCO - qualité - air - biodiversité - trame verte et
bleue architecture - emploi - sécurité - développement durable

mines - après-mines - industries - cités



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

La DREAL, présente et active sur tous les chantiers de développement du Bassin Minier

Le Nord - Pas de Calais a été le siège d'une exploitation minière. La dernière mine a fermé en 1990. Cette histoire a marqué les gens, les sols, les sous-sols, les paysages, les villes et villages. Aujourd'hui, ce territoire se dessine une image et un avenir, et la DREAL accompagne tous les acteurs.

Le bassin minier

- près de 1 200 000 habitants
- un périmètre de 251 communes
- une densité de plus de 650 hab/km²
- un territoire de plus de 100 km de long
- 1 Parc Naturel Régional
- plus de 550 cités minières
- une histoire et une culture commune

Exploiter les ressources minières

Aujourd'hui, seules demeurent deux concessions d'exploitation par pompage de gaz de mine (le grisou) dans les anciens travaux miniers.

La production annuelle actuelle est de l'ordre de 350 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'une ville de 45 000 habitants.

La capacité du sous-sol pourrait être de l'ordre de 500 à 600 GWh/an pendant 20 à 25 ans.

Par ailleurs, deux permis de recherche ont été attribués en 2009 et 2010 afin d'évaluer les capacités du sous-sol en gaz de mines et gaz de couche. Ce dernier, qui est le gaz de houille situé dans les veines de charbon vierges, pourrait représenter un gisement de l'ordre de 50 Md m³, soit une douzaine d'années de consommation de gaz en Nord-Pas-de-Calais.

Gérer l'après-mines

Les nombreuses exploitations minières de notre région concernent l'exploitation de houille dans le bassin minier de la frontière Belge jusqu'au Nord Ouest de Béthune (à partir de 1720), ainsi que dans le Boulonnais (à partir de 1620 environ), mais aussi de minerais de fer dans l'Avesnois.

Depuis les années 1970 les fermetures de mines se sont accélérées ; les problèmes de l'après-mine, comme les affaissements miniers, et surtout leur gestion ont commencé à être pris en compte avec la disparition des exploitants. A titre d'exemple, 74 stations de relevage des eaux assurent aujourd'hui le bon écoulement des eaux de surface et pour certaines un rabattement de nappe maintenant la mise hors d'eau des territoires affaissés.

Si les affaissements des zones minières sont désormais terminés, il reste différents types de risques : les affaissements localisés autour des 850 puits de mine de la région, des galeries et des travaux proches de la surface, la combustion des terrils avec ou sans mouvements de terrain et le risque grisou (explosion, inflammation, ...). La loi du 31 décembre 1999 a introduit dans le code minier la notion de Plan de Prévention des Risques Miniers qui permet de réglementer l'urbanisation dans les zones concernées par ces risques.

Aujourd'hui, la DREAL est le service chargé du suivi de l'exploitation minière et aujourd'hui de l'après-mine.

Soutenir la Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en oeuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier. L'Etat soutient cet organisme depuis sa création. La DREAL participe à l'élaboration du programme de travail partenarial de la Mission Bassin Minier, et lui apporte un soutien financier, sous la forme d'une dotation de fonctionnement annuelle moyenne de près de 150 000 euros. Les sujets approfondis en partenariat concernant entre autres les trames verte et bleue, le cadre de cohérence aménagement-transport de l'aire métropolitaine de Lille, etc.

Aménager le réseau routier national

La DREAL, maître d'ouvrage du réseau routier national pour l'Etat, a aménagé l'autoroute A 21 qui irrigue le bassin minier de l'autoroute A 26 (Liévin) à l'A2 (Denain). Ses raccordements aux autoroutes A1, A2 et A26 donnent aux agglomérations de Liévin, Lens, Hénin, Douai, Somain et Denain l'ouverture vers les métropoles nationales et internationales. D'autres aménagements en cours plus ponctuels tel que l'aménagement de la RN 17 vers Arras, ou l'aménagement d'un échangeur complet entre les autoroutes A2 et A23 à Valenciennes, complètent le maillage du réseau routier structurant.

Ce réseau routier bénéficie également d'un programme de requalification environnemental, notamment sur les protections contre le bruit pour les agglomérations de Valenciennes, Lens et Hénin.

Moderniser des voiries

(subventions GIRZOM : Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières)

Initié il y a plusieurs décennies, le fond GIRZOM, inclus dans le Contrat de Projet Etat Région, a pour but la mise à niveau des voiries et réseaux divers des anciennes voies de charbonnage, sous conditions de desserte de logements, avant transfert aux communes.

Sur la période 2007-2013, près de 80 millions d'euros devraient être engagés par l'Etat, la Ré-





gion et les deux Départements. La Dreal, service instructeur aux côtés des DDTM, a contribué à l'affectation des dotations en cohérence avec les objectifs assignés.

Accompagner les collectivités locales pour le développement des transports collectifs

L'Etat, dans le cadre du contrat de plan Etat Région et des appels à projets, accompagne les autorités organisatrices des transports ou les collectivités locales dans leurs projets de transports. Dans le bassin minier, les agglomérations de Valenciennes pour ses lignes de tramway, de Douai pour sa ligne de Bus à Haut Niveau de Service, de Béthune pour sa ligne de bus à Haut Niveau de Service, ont bénéficié de subventions pour un linéaire global d'environ 80 km.

Pour le réseau TER, l'Etat accompagne les actions d'aménagement des pôles d'échanges. Par ailleurs, la réalisation d'investissement sur le réseau ferroviaire, notamment la création d'un nouvel itinéraire fret a permis à la Région d'améliorer la desserte du bassin minier par des offres de services plus importantes et cadencées. L'Etat accompagne également l'aménagement de la plate-forme multimodale de Dourges, qui a été choisie comme point de départ du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique vers l'Espagne.

Financer de nouveaux logements sociaux

Entre 2007 et 2012, près de 14 500 nouveaux logements sociaux ont été financés dans le bassin minier, pour un total de 41,5 M€ de subventions directes de la part de l'Etat (hors avantages fiscaux indirects et divers prêts).

Rénover des logements miniers

Le bassin minier compte 62 000 logements miniers dont 28 000 logements ont bénéficié depuis 2002 de travaux de rénovation subventionnés par l'Etat (Anah) à hauteur de près de 200 millions d'euros. Ces rénovations de grande ampleur concernent des cités entières permettant ainsi aux anciennes cités minières d'offrir aux locataires et aux ayants droits des mines des logements décentes disposant de tous les éléments de confort. Les logements

réhabilités après travaux sont classés en étiquette énergétique D. Certaines cités relevant du périmètre UNESCO devront être rénovées tout en préservant les caractéristiques patrimoniale de mémoire.

Apporter conseil et méthode pour la réhabilitation des maisons de l'époque industrielle

La DREAL a participé à la réalisation de l'ouvrage technique « Réhabiliter les maisons ordinaires de l'époque industrielle », paru en 2012, en partenariat avec la DRAC. La DREAL a approfondi les techniques de réhabilitations thermiques, en s'inspirant de l'expérimentation actuelle de rénovation de logements sociaux grâce aux fonds européens.

Développer des écoquartiers

La DREAL a soutenu les projets écoquartiers du bassin minier lors des différents Appels à Projets nationaux en 2009 et 2011 :

- la Zone du Raquet à Douai et Sin le Noble (primé au palmarès 2009 dans la catégorie « Biodiversité urbaine - Nature en ville »),
- le quartier de l'Horlogerie à Béthune (a reçu le soutien national en 2009 et a été nommé pour ses qualités techniques en 2011),
- la Fosse à Méricourt a été nommé pour ses qualités techniques en 2011.
- la ZAC Jaurès à Liévin.

Des formations relatives aux écoquartiers (prise en compte des objectifs environnementaux, montage financier des écoquartiers) ont été organisées par la DREAL. Bon nombre de collectivités du bassin minier ont assisté à ces formations (Loisons sous Lens, Bruay la Buissonnière, Leforest, Loos en Gohelle, Salaumine, Méricourt...).

Contribuer à la création d'un pôle d'excellence éco-construction et performance énergétique du bâtiment

La DREAL finance près de 10 % du budget du CD2E, centre expert pour l'émergence des éco-technologies au service du développement des éco-entreprises, implanté à

Loos-en-Gohelle. La DREAL l'accompagne afin de contribuer à :

- aider à la création d'activités et de nouvelles entreprises dans le secteur de l'environnement,
- développer la connaissance et la compréhension de ce secteur de l'environnement,
- développer les filières existantes d'éco-entreprises ou en créer de nouvelles, en lien avec les territoires.

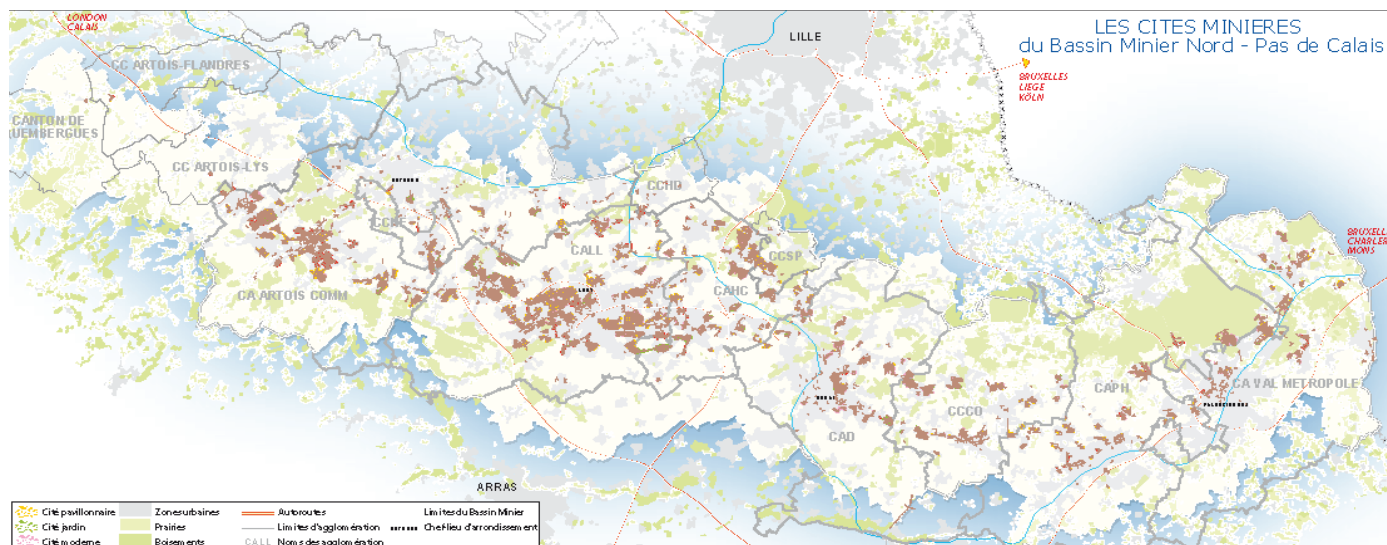
Accompagner l'inscription au patrimoine UNESCO

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est inscrit à l'inventaire du patrimoine mondial de l'humanité depuis le 30 juin 2012. La DREAL a apporté tout son soutien à cette aventure collective. La Mission Bassin Minier, désignée instance de gestion, est garante de cette inscription pour l'Etat français auprès de l'UNESCO. Cette mission se traduit notamment par des actions de communication et de médiation sur le territoire. En outre, un chantier important a été lancé en 2012. Il consiste à traduire le périmètre inscrit à l'inventaire UNESCO dans les documents d'urbanisme des communes concernées. Un groupe de travail réunissant les services de l'Etat et les ingénieries locales autour de la Mission Bassin Minier est chargé de faire des propositions aux élus et d'assurer un suivi des plans locaux d'urbanisme.

Assurer la protection des sites et paysages

Afin de démontrer l'intérêt porté par l'Etat au patrimoine minier et d'assurer la protection du « Paysage Culturel Evolutif » inscrit à l'Unesco, deux sites classés sont à l'étude par la DREAL Nord-Pas-de-Calais : la Chaîne des terrils et les paysages miniers.

Les terrils aujourd'hui proposés au classement sont au nombre de 87. Le code de l'environnement donne 5 critères de classement : « historique, scientifique, légendaire, artistique et pittoresque ». Le critère historique est mis en avant par la DREAL, en référence à la chronologie de l'aventure humaine et technologique exceptionnelle sur 270 ans d'exploitation minière. Les critères pittoresque, scientifique seront également invoqués pour les terrils. En effet, ils sont devenus source d'inspiration ar-



tistique par leur force symbolique. Ils forment une véritable cordillère dans le paysage minier ; ils sont également la seule trace superficielle tangible de l'existence d'un patrimoine géologique exceptionnel invisible en surface.

Les paysages miniers s'entrecroisent avec les paysages de la Grande Guerre : les collines de l'Artois et la Gohelle furent des lieux de combats majeurs sur la ligne de front. Les tombes de guerre du Commonwealth, le mémorial canadien de Vimy et la nécropole nationale de Lorette sont prégnants dans les paysages de la région. La DREAL accompagne les projets de commémoration du centenaire de la Grande Guerre en tant que rapporteur de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : aménagements de la nécropole, création d'un mémorial. Elle participe aux réflexions sur la candidature au patrimoine mondial des paysages de la Grande Guerre.

Favoriser le développement des énergies renouvelables

La Dreal et les acteurs du bassin minier sont depuis longtemps mobilisés pour le développement des énergies renouvelables. Les grandes collectivités sont en train de territorialiser les objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE) à travers leurs Plans Climat Energie Territoriaux. Aujourd'hui, le bassin minier compte une dizaine d'éoliennes qui sont ou seront prochainement en production ; et de nouveaux projets sont en développement. Certains acteurs du bassin minier concourent aux appels à projets nationaux dont les dossiers sont ensuite instruits par la Dreal en lien l'ADEME : centrale solaire de Brunémont, centrale solaire de Loos-en-Gohelle (Lumiwatt : plateforme photovoltaïque expérimentale et pédagogique), projet de ferme solaire à Cambrai Niergnies, à Douai.... Des projets de production d'électricité à partir de biomasse sont également envisagés dans certaines grandes villes du bassin minier. Le projet de cogénération biomasse de Dalkia Lens, après instruction DREAL, a été lauréat

de l'appel d'offres en 2009 ; ce projet de centrale permettra une production de vapeur et d'électricité par turbine implantée à proximité de la chaufferie centrale du réseau de chaleur de la Grande Résidence à Lens.

Protéger les captages d'eau potable prioritaires

Depuis 2009, la DREAL impulse et catalyse l'action des collectivités responsables de la distribution de l'eau potable issue des captages de Quiéry-la-Motte et d'Esquerchin, au cœur du bassin minier.

Ces captages, prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement, alimentent 500 000 habitants et montrent des dépassements de la norme de qualité de 50mg/L pour le paramètre nitrates.

La Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et le Syndicat d'Alimentation en eau potable du Douaisis ont mis en œuvre des études techniques sur 13 communes, afin de valider au 1er trimestre 2013 une zone d'action renforcée et un plan d'actions multithématique.

Les actions sont orientées vers :

- l'agriculture (réduction et fractionnement des apports d'engrais, diversification des cultures, protection des cours d'eau par des bandes enherbées, lutte contre le ruissellement, etc.),
- les collectivités (nouvelle station d'épuration et réseau d'assainissement, etc.),
- l'industrie (maîtrise des rejets, sensibilisation des artisans, etc.).

La mise en œuvre de ces actions, sur la base du volontariat, sera évaluée annuellement par un comité de pilotage auquel participe la DREAL.

Cette démarche, complémentaire à celle d'ordre sanitaire (périmètres de protection palliant les risques de pollution accidentelle), s'inscrit dans un contexte de directive-cadre sur l'eau et d'objectifs de bon état des eaux.

Reconquérir la biodiversité

Le schéma régional de cohérence écologique trame verte et bleue vise à agir sur l'une des pressions majeures d'appauvrissement de la biodiversité : la fragmentation des espaces naturels due pour la plus grande part aux activités humaines (urbanisation, infrastructures de transports, disparition d'éléments agro-écologiques).

Cette fragmentation crée des « ruptures » dans le fonctionnement écologique. Elle prive les espèces vivantes, plantes et animaux, des réponses à leurs besoins essentiels en termes de taille de populations et d'échanges entre population de faune et de flore, de déplacement des individus, de la recolonisation d'un site par une population voisine.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, malgré une biodiversité originale et diversifiée, la faune et flore et les milieux naturels sont fortement menacés. Les milieux naturels, de faible superficie, subissent également un émiettement due à la forte fragmentation du territoire. D'où l'importance plus qu'ailleurs de l'outil trame verte et bleue dans notre région.

Les scientifiques l'ont confirmé : toutes les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) du Nord-Pas-de-Calais, identifiées dans le cadre du SRCE-TVb, sont en mauvais état.

Les objectifs sont :

- de remettre en bon état les milieux nécessaires à ces continuités écologiques
- de résorber les points et zones de conflits situés sur ces continuités écologiques
- de reconquérir la biodiversité sur des « espaces à renaturer » ciblés, situés en dehors de continuités écologiques.

Ce dernier objectif, constitue une ambition régionale spécifique au Nord-Pas-de-Calais, et marque la volonté d'une reconquête de la biodiversité sur la matrice agricole et urbaine.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44, rue de Tournai - CS 40259

59019 Lille cedex

Tél. 03 20 13 48 48

Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

2 unités territoriales sur le territoire du bassin minier
Artois et Hainaut Cambrésis - Douaisis

Réalisation DREAL Communication avec les contributions de :

Risques : Frédéric Baudouin ; Milieux et ressources naturelles : Stéphanie Meerpoël, Coralie Moulin, Frédéric Schneider ; ECLAT : Dominique Buisson - Nicolas Clemens - Arienne Domont - Olivier Gauchet, Jeanne Marie Gouffes - Denis Magnol - Bruno Sardinha ; Connaissance : Elodie Gondran (cartographie : Mission Bassin Minier) ; SDII : Michel Leblanc
Juin 2013 - Impression directe - Papier recyclé et encres végétales



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie MEDDE
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement METL